



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert –
Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – M. BERTRAND Philippe – Mme
GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – Mme SACCO Virginie.



M. GUILLAUME JULIEN A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 05 Avril 2023.
Délibération N° DM_20230405N031

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, expose à l'Assemblée les grandes orientations de budget primitif pour 2023.

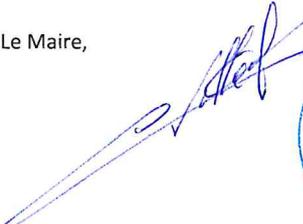
Il rappelle que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux conseillers municipaux et notamment :

- ✓ Le document règlementaire relatif au projet de Budget Principal et la note relative à son élaboration.

À l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée, chapitre après chapitre, le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT à 8.918.700 €.
- SECTION D'INVESTISSEMENT à 5.290.967 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A LA MAJORITE PAR 20 VOIX "POUR" ET 6 VOIX "CONTRE", approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2023.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	---